



Rapporteur : M. LENFANT

N° CP_2025_0562

12 - Aménagement et développement des territoires

Aménagements fonciers à visée environnementale - Acquisitions foncières de petites parcelles

Le 6 octobre 2025 à 14h15, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. LEPRETRE, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : M. COULOMBEL (pouvoir donné à Mme MESTRIES), M. DE GOUVION SAINT-CYR (pouvoir donné à Mme GUIBLIN), M. DÉNÈS (pouvoir donné à M. PERRIN), Mme MOTEL (pouvoir donné à M. MORAZIN)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h18.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 30 mars 2020 portant incitation financière pour la constitution de réserves foncières ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Expose :

Les opérations d'aménagement foncier, agricole et forestier à visée environnementale, engagées depuis 2019 visent à réaménager le parcellaire des propriétaires fonciers et des exploitants agricoles afin de favoriser le regroupement des parcelles autour des sièges d'exploitation et réaliser des travaux connexes améliorant la qualité de l'eau, des milieux aquatiques et la biodiversité. En complémentarité de ces opérations, l'enjeu est de pérenniser les travaux et faciliter les changements de pratiques.

Afin de minimiser les frais de portage foncier, il a été convenu que le Département d'Ille-et-Vilaine procéderait, en dehors du dispositif de portage foncier conclu avec la Société d'aménagement foncier et d'établissement rural, à l'acquisition des petites parcelles d'une superficie de moins de 1 hectare, qui contribueront néanmoins à faciliter les échanges au sein du périmètre d'aménagement.

Le prix de vente intègre une prime incitative à la vente calculée conformément à la décision de la Commission permanente du 30 mars 2020.

Périmètre de Mireloup - Commune de Mesnil Roc'h (AAMIR)

Acquisitions :

Propriétaire	Références cadastrales	Superficie	Adresse	Montant	Avis des domaines
Indivision LEBRET (019)	Section A numéro 1082	1085 m ²	Les Grands Prés Mesnil Roc'h	455,70 euros	Non assujetti

Le bien est libre de tout occupant et le prix de cette acquisition inclut le montant de la prime incitative à la vente. Un acte administratif de vente sera rédigé par les services du Département pour sa vente.

Décide :

- d'accepter le prix fixé pour l'acquisition présentée ci-dessus et d'autoriser la Première Vice-Présidente, ou en cas d'empêchement ou d'absence, un autre Vice-Président pris dans l'ordre des nominations à signer l'acte administratif correspondant et d'autoriser le Président à procéder à son paiement.

Vote :

Pour : 51

Contre : 0

Abstention : 3

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en préfecture le :
7 octobre 2025
ID: CP_2025_0562

Pour extrait conforme